



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 mars 2010

Discours d'Hervé GAYMARD

Président du Conseil d'Administration de l'Office National des Forêts

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Monsieur le Directeur Général,

Monsieur le Contrôleur d'Etat,

Le 3 janvier 2010, le Gouvernement a nommé un nouveau Conseil d'Administration pour l'ONF et le 8 janvier un nouveau Président.

Je suis très honoré de la décision du Président de la République et du Gouvernement de me désigner dans les fonctions de Président du Conseil d'Administration de ce grand Etablissement national qu'est l'Office National des Forêts.

Comme chacun le sait ici, l'ONF, créé en 1965, est l'héritier d'une tradition forestière qui remonte au plus profond de notre histoire nationale : à l'ordonnance de Colbert de 1669, et même à celle de Brunois, signée en 1346 par Philippe VI de Valois dans laquelle apparaît pour la première fois la notion de gestion « soustenable » c'est à dire durable. Plus récemment, c'est pour moi un honneur de m'inscrire dans la lignée des hommes et des femmes qui ont présidé aux destinées de notre Etablissement et je citerai en particulier Michel JOBERT qui en fut le premier Président, alors que Georges POMPIDOU était Président de la République, ainsi que Pierre DUMAS, ancien Ministre du Général de Gaulle, Savoyard et élu Savoyard, et qui fut un de mes maîtres.

Je voudrais également rendre un hommage amical à Annie LHERITIER, mon prédécesseur dans ces fonctions qui a fait un travail opiniâtre et admirable.

Vous me permettrez tout d'abord de m'interroger sur le rôle du Président du Conseil d'Administration, pour vous préciser ma conception du travail que nous allons faire ensemble, pour construire l'avenir de notre Office, et au-delà l'avenir de la forêt et de la filière bois françaises.

Je sais, très clairement, ce qu'il n'est pas.

Il n'est pas le Ministre de la Forêt. Il y en a un, Bruno LE MAIRE, qui exerce pleinement et remarquablement ses attributions, et dont je m'honore de la confiance qu'il me porte. Ayant exercé ces fonctions, j'ai pu vérifier ce que m'avait confié Edgar Pisani : « Quand on quitte le Ministère de l'Agriculture, on a toujours le regret de ne pas s'être assez occupé de la Forêt, car les crises agricoles vous mobilisent toujours ailleurs ». Le regret, ou pour ce qui me concerne, un vrai remords que j'espère pouvoir désormais dissiper.

Il n'est pas le Directeur Général de l'Etablissement. Il y en a un, Pierre-Olivier DREGE, en qui j'ai pleinement confiance, tout comme les autorités de tutelle, et qui a fait un remarquable travail dans les années difficiles que nous venons de traverser.

Mais je sais aussi ce qu'il doit être, ce que je veux être.

Je veux être tout d'abord à l'écoute, apprendre toujours et encore, car la Forêt nous enseigne l'humilité, le respect, et le souci de la longue durée. Je ne veux pas être prisonnier de ce que j'ai cru savoir lors de mon mandat au Ministère de l'Agriculture de mai 2002 à novembre 2004. Beaucoup de choses ont changé depuis, je ne veux pas être prisonnier des mes connaissances et de mes réactions d'alors. Je veux exercer un regard neuf sur notre situation, et je sais que vous m'y aiderez.

Je dois ensuite contribuer à mettre en œuvre la mission que m'a confiée le Président de la République.

En me nommant dans ces fonctions, le Président de la République m'a remis une *lettre de mission* qui vous sera bien évidemment communiquée.

L'objectif est que l'ONF soit doté des moyens de contribuer activement aux objectifs assignés par le Chef de l'Etat à la filière forêt-bois dans son discours d'URMATT le 19 mai dernier. Il appartiendra d'examiner à cette fin *les relations entre le cadre réglementaire d'intervention de l'office, ses*

mécanismes de financement et ses modes d'organisation, et les nouveaux enjeux de la mise en œuvre de la politique forestière nationale. Plus largement les enjeux européens et internationaux de la politique forestière de notre pays feront également l'objet de cette mission.

Un contrat a été passé pour la période 2007-2011 entre l'Etat et l'ONF, auquel les communes forestières sont parties prenantes. Il conviendra d'ici quelques mois de préparer le nouveau contrat Etat-ONF pour la période suivante 2012-2016. A cette occasion, mériteront d'être clarifiées les conditions d'exercice des missions de l'ONF et de leur financement. Dans la mesure où l'Etablissement tire une part importante de ses ressources de la vente de produits et de services sur le marché, il conviendra aussi de s'assurer qu'il supporte des charges, notamment des charges sociales qui lui permettent d'opérer *dans un cadre concurrentiel équitable.*

Je veux enfin que tous les partenaires de notre Office se sentent écoutés, respectés, pleinement parties prenantes à notre action commune. Ce ne sont pas des expressions de pure forme.

Je ne suis pas naïf. Je connais les tensions, les interrogations, les doutes, les critiques, exprimées, ou pire encore, rentrées.

Je sais aussi que nous ne pouvons pas nous permettre de nous regarder le nombril, et nous complaire dans des réflexions stratosphériques qui aboutiraient à un meccano administratif et industriel, bâti en chambre. Ces constructions échouent toujours face aux réalités humaines, naturelles et économiques.

Je sais surtout que c'est ensemble que nous avancerons, pas à pas, en considérant tous les points de vue, en expérimentant, en innovant, car toutes celles et tous ceux qui sont autour de cette table, et ceux qu'ils représentent, ont la même ambition.

Le Grenelle de l'environnement, les négociations internationales donnent un cadre à notre ambition : *produire plus tout en préservant mieux.*

Chacun le sait : la forêt française n'est pas aujourd'hui exploitée dans le cadre d'une gestion durable à hauteur de ses capacités. Il est donc légitime de mobiliser plus de bois. Il conviendra d'avoir, sur ce sujet également, une approche volontaire et raisonnable. Le bois est en effet le matériau renouvelable par excellence ainsi qu'une source d'énergie renouvelable : son utilisation permet d'une part de stocker du carbone et contribue d'autre part pour une proportion déterminante à l'atteinte de nos engagements en termes d'énergies renouvelables.

Cette approche ne peut être retenue que dans la mesure où simultanément nous nous attachons à protéger mieux la *biodiversité*. En cette année de la biodiversité l'ONF se doit d'être moteur en la matière.

Je veux dire tout d'abord aux communes forestières que nous avons besoin d'elles, qu'elles font partie intégrante de l'Office. Comment pourrait-il en être autrement quand on sait que sa mission principale est la gestion durable des forêts domaniales d'une part et celles des collectivités locales d'autre part, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le *régime forestier* ?

Les communes forestières sont associées depuis de nombreuses années à la gouvernance des questions qui les concernent directement. La *Charte de la Forêt communale* en fixe les contours pour la période récente. Nous devons aller plus loin. Cette approche devra être approfondie. Les nouveaux enjeux de la politique forestière nationale et les nouveaux modes de commercialisation des bois par l'ONF- y compris du bois énergie - en fournissent l'occasion. Je suis à la disposition du Président Monin et de l'ensemble des représentants des communes forestières, pour construire ensemble ce nouveau partenariat pour répondre aux nouveaux défis de la filière.

Aux représentants des propriétaires de la Forêt privée, je voudrais préciser qu'il n'est pas dans les intentions, ni dans les possibilités d'ailleurs de l'Office de s'immiscer dans la gestion de leurs domaines. Il s'agit seulement, s'ils le souhaitent, que le premier opérateur forestier français puisse partager son expérience et nouer éventuellement des partenariats, avec des objectifs d'intérêt commun.

Avec les entreprises de la filière, dont je salue le professionnalisme et l'ardeur dans un environnement difficile, il s'agit de moderniser nos relations, pour faire avancer la forêt française et toutes les industries du bois.

L'ONF, a initié à ma demande, lorsque j'exerçais les fonctions de Ministre de l'Agriculture ... et de la Forêt une évolution importante du mode de commercialisation des bois. Il s'agit des *contrats d'approvisionnement* qui permettent aux entreprises et notamment aux scieries de disposer d'une visibilité sur leur approvisionnement. Elles peuvent ainsi investir, créer plus de valeur ajoutée et répondre aux nouvelles exigences d'un marché du bois qui, au delà de la période de crise actuelle, est en plein essor. Il convient assurément de poursuivre dans cette voie. L'ONF participe désormais activement au Fonds Stratégique Bois dont la mise en place a été annoncée par le Président de la République.

Aux personnels de l'Office, je voudrais d'abord dire toute ma reconnaissance.

Comme Ministre, comme élu d'une région forestière, j'ai pu apprécier la compétence, l'engagement et le dévouement des personnels de l'ONF :

fonctionnaires, contractuels et ouvriers forestiers. Des équipes ont été en alerte durant tout le dernier week-end, pour parer aux conséquences possibles de la tempête Xynthia. Au delà des drames qui ont frappé les régions littorales de l'ouest, la forêt a été fort heureusement peu touchée au regard de la violence de l'événement. Face aux enjeux de la filière forêt-bois, l'existence de l'ONF, j'en suis convaincu est un atout essentiel pour notre pays. Il est important qu'il puisse répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Mais je sais aussi que ces mots ne suffisent pas. Je connais les tensions, la méfiance, et pour tout dire la tristesse qui envahit tout le monde face au blocage du dialogue social. Nous ne pouvons plus rester dans cette situation. Il est essentiel que les évolutions nécessaires fassent l'objet d'un dialogue social actif et apaisé. C'est pourquoi je rencontrerai l'ensemble des organisations représentatives des personnels en présence du Directeur général le 15 mars prochain, pour commencer ensemble cet indispensable travail.

Je voudrais dire enfin aux représentants des tutelles de l'Office que nous souhaitons des règles du jeu claires et respectées.

Le Président de la République a désigné des objectifs. Nous devons les atteindre.

L'Office, comme son statut l'indique, opère dans le champ industriel et commercial. Il n'assume pas des tâches administratives, qui ne connaissent ni l'aléa climatique, ni l'aléa commercial. Il faut donc lui laisser les moyens de travailler, et ne pas mobiliser une partie trop importante de l'énergie de ses personnels pour des combats retardateurs, internes à l'administration. En un mot, il n'y a pas de contrat sans confiance. S'il n'y a pas de confiance, il ne peut y avoir de contrat.

C'est dans cet état d'esprit que je ferai mes propositions pour le prochain contrat d'objectif.

C'est dans cet état d'esprit que je n'ai pas souhaité que le présent conseil d'administration, de ce fait fort tardif, ne soit réuni avant qu'un certain nombre d'arbitrages ne soient rendus sur le plan budgétaire. Ils sont satisfaisants pour le budget 2010 et doivent surtout nous permettre de regarder plus loin pour préparer aux mieux les prochains défis et rendez vous qui nous attendent.

Mais je m'emploierai, y compris dans le cadre parlementaire, à ce qu'une solution durable soit enfin trouvée, pour que notre énergie soit désormais entièrement employée à la mise en œuvre des orientations du discours d'Urmatt.

En conclusion : L'ONF instrument de l'Etat pour mettre en oeuvre cette politique d'avenir

La crise économique et financière a durement frappé la filière forêt-bois. L'année 2009 a été difficile pour l'établissement, 2010 le sera encore.

Ces difficultés conjoncturelles ne doivent pas nous faire oublier que l'ONF est un levier majeur dans la main de l'Etat, un outil au service des collectivités pour conduire et mettre en oeuvre la politique forestière ambitieuse dont notre pays a les capacités et dont il a besoin.

Je sais que le Conseil peut compter sur le Directeur Général et sur ses collaborateurs pour conduire l'action en sens.

Je remercie les membres de ce nouveau Conseil d'Administration de l'appui qu'ils apporteront à cette ambition pour notre Etablissement.